

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 17 décembre 2020

DÉLIBÉRATION N° **CD-2020/12/17-1/04****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20201217-lmc100000021475-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 21/12/2020

Réception Préfet : 21/12/2020

Publication RAAD : 21/12/2020

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : GUYARD Jérôme

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : LUCZAK Daisy

OBJET : Budget primitif 2021 : Attractivité du territoire.

La stratégie d'attractivité territoriale lancée par le Conseil départemental a pour objectif de favoriser, dans le cadre posé par la délibération prise en 2017 sur notre stratégie de développement, les synergies destinées à créer les conditions d'un développement économique endogène et exogène de notre territoire. Sur le plan opérationnel, cette démarche est portée par l'EPIC « Seine-et-Marne Attractivité ». Le cœur de cette stratégie repose sur la mise en place d'une politique de marketing territorial, initiée en 2020 sous l'appellation « Seine-et-Marne, Vivre en Grand ! », et qui est appelée à poursuivre son développement en 2021, notamment en fédérant les acteurs publics et privés du territoire, mais également l'ensemble des habitants et des forces vives, afin de renforcer collectivement la notoriété de la Seine-et-Marne, d'attirer de nouveaux talents et de favoriser l'investissement sur des grands projets structurants pour le territoire. Le présent rapport fixe le volume des enveloppes budgétaires que le Département consacrera en 2021 à cette stratégie d'attractivité, notamment au travers du soutien financier apporté à « Seine-et-Marne Attractivité » dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens comme avec les différentes opérations dédiées à la promotion et au développement de notre territoire dont le Fonds de développement touristique. Ainsi, les dotations budgétaires 2021 s'élèvent à 1 M€ en autorisation de programme avec 801 649 € de crédits de paiement d'investissement et 2 910 000 € en crédits de paiement de fonctionnement.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2021 de l'opération suivante :

Domaines	Actions	Opérations	Montant de l'opération
Promotion du territoire	Attractivité du territoire	Fonds développement touristique	1 000 000

Article 2 : de créer les enveloppes de subventions 2021 suivantes :

Enveloppes de subventions de fonctionnement	2021
I.O.D.77	210 000
Seine-et-Marne Attractivité	1 700 000

Adopté à la majorité

Ont voté POUR (36) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Martine DUVERNOIS
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT

Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (8) :

M. Bernard CORNEILLE
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Julie GOBERT
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Marianne MARGATÉ
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à Smaïl DJEBARA

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (2) :

M. Pierre BACQUÉ
M. Arnaud de BELENET



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne